

## ABONNEMENTS.

Un mois . . . . . 4 fr.  
Trois mois . . . . . 11 »  
Par la poste . . . . . 15 »  
Un N<sup>o</sup> . . . . . 20  
Les abonnements commencent à  
toutes les époques.

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

## ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE  
au bureau du Journal, rue  
du Pot-d'Or, N<sup>o</sup> 622, et chez  
Messieurs les Directeurs des  
Postes.

## ALLEMAGNE. — Francfort, le 17 mars.

On écrit de Berlin, le 8 mars au *FRANCFURTER JOURNAL* : On apprend d'une source digne de foi que S. M. a décidé que dans aucun cas l'archevêque ne retournerait plus à Cologne. Il paraît qu'une circulaire a déjà été envoyée à Cologne pour en informer le chapitre. L'archevêque qui recevait 12,000 th. n'en reçoit plus depuis le 1<sup>er</sup> janvier que 9000 pour ses dépenses personnelles, les 3000 autres sont remis à M. Husgen en sa qualité d'administrateur du diocèse. Quant aux mariages mixtes, il paraît sous peu une circulaire d'après laquelle les curés ne pourront non plus qu'à présent exiger une déclaration des fiancés quant au culte qu'ils feront embrasser aux enfants qu'ils pourraient avoir, mais par contre, les curés ne seront pas obligés de béner le mariage dans le cas où les enfants ne seraient pas élevés dans le culte catholique.

— On écrit de Berlin, 10 mars, à la *GAZETTE D'AUGSBURG*, au séjour qu'y fait M. Lehon :

M. Lehon a certainement des affaires de famille et d'intérêt particulier à terminer en Prusse, mais il n'en est pas moins à remarquer que son arrivée devant celle des commissaires hollandais, MM. Van Scherff et Rochussen que nous attendons ici ; le but de leur mission est de conclure définitivement le traité de commerce entre la Prusse et la Hollande, dont il a été question déjà l'année passée dans le traité de navigation.

## ANGLETERRE — Londres, le 16 mars.

Le *MORNING-CHRONICLE*, qui passe pour l'organe semi-officiel de lord Palmerston, ministre des affaires étrangères, publie un long article où il engage les spéculateurs anglais à se méfier des fonds hollandais, et ce à l'occasion du nouvel emprunt de 50 millions de fls. projeté par la Hollande. Il ne pense pas qu'une somme aussi forte soit nécessaire pour la construction du chemin de fer, et ne voit dans cet emprunt qu'un leurre.

On ne trouverait pas, dit le *MORNING-CHRONICLE*, en réalité, dans les revenus actuels de la Hollande de quoi payer aux étrangers détenteurs de bons, le plus mince dividende : ainsi, d'année en année, l'argent se procure à l'aide d'un nouvel emprunt, les détenteurs se payent à eux-mêmes leur dividende, et ils entassent sur les Hollandais de nouvelles charges sous le poids desquelles le pays devra infailliblement succomber dans un temps rapproché.

Il n'y a rien de plus remarquable, dans l'histoire de la crédulité anglaise, que la manière dont nos capitalistes se laissent tromper par les Hollandais ; car, dans ce moment, les fonds de ce pays, qui tombent si rapidement en décadence, sont cotés à 5 livres au-dessus de pair.

C'est un pays agricole, pauvre, avec une population de 2,000,000 d'habitans, une dette nationale de 156,000,000 de liv. sterl., une banqueroute déclarée, il y a quelques années, des dividendes payés à l'aide d'escamotages financiers, son véritable crédit placé à un seul échelon au-dessus de celui de Portugal et de l'Espagne.

## FEUILLETON.

## LA MALMAISON.

Sur la rive gauche de la Seine, à peu de distance de Ruel et au pied de ce riant amphithéâtre de coteaux qui couronne dans le lointain l'aqueduc de Marly, semblable à un pont gigantesque jeté par les fées pour aller à Versailles, on découvre à travers un rideau d'arbres exotiques d'un aspect plein de tristesse et de langueur une modeste habitation bourgeoise à moitié ruinée, composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, et dont tout l'extérieur accuse le deuil et l'abandon. Cette humble demeure, qu'on pourrait appeler le berceau de Napoléon, est près de celle qu'on pourrait appeler le tombeau de Louis XIV ; et du berceau comme de la tombe, il ne reste plus aujourd'hui que des ruines sur lesquelles planent les deux illustres ombres des temps modernes.

Malmaison ! nom fatal que n'eussent que trop justifié les malheurs qui sont venus fondre sur la tête de tes derniers maîtres ! Oh ! lorsque mille ans avant la chute du plus glorieux de tous, nos bons aïeux, les clercs du temps de Charles-le-Chauve, l'effrayaient, dans leur latin barbare ce nom de baptême de sinistre augure *mala domus*, est-ce donc qu'un esprit prophétique leur permettait de lire dans les désastres du présent ceux de l'avenir ?

De 846 à 1780 l'histoire est muette sur Malmaison. On sait seulement que ce domaine appartenait aux riches abbés de Saint-Denis, en mémoire de l'expulsion des Northmans, qu'ils n'avaient point manqué d'attribuer à l'efficacité de leurs prières. Le roi Charles-le-Chauve, touché d'un pareil miracle, s'était empressé de faire don à l'abbaye du domaine de Malmaison ; qu'elle conserva jusqu'en 1780. A cette époque, un fermier-général, un émule de la Popelinière, en fit l'acquisition. Déjà s'opérait le déplacement des richesses ; la finance, cette aristocratie qui devait un jour étouffer toutes les autres, se substituait doucement au clergé et à la noblesse dans la propriété du sol.

En 1792, un banquier remplaça le fermier-général dans la possession de Malmaison. Ce fut M. Lecointeuleux de Canteleu, mais il la garda peu de temps.

Une année à peine s'est écoulée : silence ! Voici un règne bien glorieux qui va commencer à Malmaison. La belle veuve de M. de Beauharnais vient s'y établir. Elle est la désormais, cette Joséphine, le modèle de

## FRANCE. — Paris, le 17 mars.

Il est positif aujourd'hui que M. de Montalivet a manifesté au roi le désir de quitter le ministère, mais il a consenti à conserver son portefeuille jusqu'à ce que le roi ait formé une combinaison ministérielle qu'on peut espérer faire réussir. Du reste, on ne croit pas qu'aucune ouverture ait encore été faite à personne, le roi s'est borné à consulter M. de Talleyrand.

M. Guizot ordinairement consulté par S. M. ne l'a point été jusqu'ici ; mais a déjà fait connaître à ses amis politiques que son intention formelle était de repousser toutes les ouvertures qui pourraient lui être faites, à moins qu'on ne lui accorde avant tout une nouvelle dissolution des chambres.

(CORRESPONDANCE.)

— Il n'est plus question de la prétendue coalition dont on avait fait tant de bruit il y a huit jours entre la doctrine et le centre gauche.

— Tout ce qui a été débité par les journalistes allemands sur le mariage du prince royal de Bavière avec la princesse Clémentine d'Orléans n'a pas, nous assure-t-on, le moindre fondement. On pense que le voyage de la princesse Marie à Munich a pu donner lieu à des conjectures qui ne sont, quant à présent, appuyées sur aucun fait positif. Nous croyons même être certains que le projet dont il est question n'a pas jusqu'ici été agité à la cour des Tuileries ni à la cour de Bavière.

(MESSAGE.)

— M. Hypolite Passy est nommé rapporteur de la commission chargée de la proposition de M. Gouin sur la conversion des rentes.

— La *GAZETTE UNIVERSELLE* de Leipsick, contrairement à ce qu'a dit hier le *MESSAGE*, dit sous la date de Munich, 8 mars :

La nouvelle du prochain mariage du prince royal se confirme. On rattache à cette affaire l'arrivée du duc et de la duchesse de Wurtemberg. On assure que l'électrice douairière prendra une part très-active à la réalisation de ce projet.

Un journal légitimiste, qui le premier a parlé de ce projet de mariage pour le combattre, dit ce matin que toutes négociations sont rompues, et il en donne pour motif que le jeune prince a des sympathies absolument opposées aux principes politiques de la famille dont on lui proposait l'alliance.

— On a remarqué depuis quelques jours la présence à Paris de plusieurs personnages qu'on dit avoir été envoyés secrètement par le prétendant espagnol et qui ont des conférences journalières avec plusieurs membres du corps diplomatique avec quelques-uns des réfugiés espagnols, et enfin avec un des employés supérieurs du ministère des affaires étrangères. Leurs mouvements ont fait croire qu'ils avaient été chargés par don Carlos d'examiner les conditions que l'on voulait établir pour un arrangement entre les deux parties belligérantes d'Espagne.

La principale base des arrangements serait la même qu'il y a deux ans, le mariage du prince des Asturies fils aîné de don Carlos avec la reine Isabelle II. Mais ce qui empêche don Carlos de consentir à cette alliance c'est que les cabinets veu-

toutes les grâces, et dont le gracieux nom restera éternellement attaché à cette enceinte, comme la plus charmante des visions, comme le plus doux des souvenirs. Elle est là, et pendant qu'à Paris, l'enjouement, l'urbanité, la fine fleur de la conversation, tout ce qui constituait en un mot notre vieille société française, disparaît emporté par l'ouragan révolutionnaire, elle, par la seule magie de son esprit et de ses charmes, parvient à ressusciter tout cela dans son humble domaine.

La reine de ce séjour avait proscrit de son palais toutes les licences qu'un ardent civisme s'efforçait d'introduire dans les vêtements comme dans le langage ; et voilà qu'au lieu de la carmagnole et des rudes dialogues républicains, commencèrent à fleurir à Malmaison, pour aller s'épanouir dans toute la France, ces mille modes plus extravagantes les unes que les autres qu'accompagna si merveilleusement l'invention d'un nouveau Phébus, le Phébus *muscadin*. Qui l'aurait cru ! l'hôtel Rambouillet était dépassé par la Malmaison, le Phébus de la monarchie absolue par le Phébus de la république.

Au temps du directoire par quelque belle matinée d'été, voyez-vous s'acheminer vers la demeure de Joséphine ces phaétons, obscurs successeurs des lourds carrosses resplendissant de dorures et d'armoiries, emportés dans le naufrage de la royauté. Laissez Ruelle et les bords de la Seine sur la gauche et suivez ces modernes attelages jusqu'à la grille de Malmaison. Vous en verrez descendre les merveilleux du jour, les rois du bel air et de la galanterie de l'an V de la république, tous la tête ensevelie sous leur longue chevelure en cadettes, tous le cou profondément caché dans les plis d'une ample cravate, comme s'ils avaient peur que le bourreau ne l'aperçut. Ne riez pas de leur grotesque jargon mi-partie de petit maître et de laquais, de leur gracieux, de leurs habits à longues basques qui balaient incessamment la poussière où chacun d'eux aspire à rentrer. Ce sont les gouvemans de la France. Pauvre France ! c'est Barras, le voluptueux Barras qui tout l'été a son couvert mis à Malmaison : ce sont tous ces jeunes voluptueux attachés au char du directoire. Un homme seul, un homme de petite taille et d'une mise presque commune, pâle sous ses longs cheveux noirs, vient de descendre d'un méchant carrosse de place et a jeté un étrange regard sur tous ces évaporés qui vont répandre leur insipide encens au pied de l'idole que lui se contente d'adorer dans son cœur. Inclinez-vous, car cet homme, c'est le général Napoléon Bonaparte.

A tous les palais qu'il a habités, Napoléon a légué plus d'un glorieux

lent que la reine Marie Christine aussi bien que lui-même soient à jamais exclus du royaume d'Espagne et qu'un conseil de régence désigné par les puissances soit établi jusqu'à la majorité du prince des Asturies.

Il y a déjà quelques mois que l'on s'occupe de ce plan tant à Paris qu'à Vienne et à Berlin. C'est là le motif des nombreux échanges des courriers que l'on a pu signaler depuis cette époque entre ces diverses capitales.

Il paraît aussi que le projet financier dont on a parlé si vaguement depuis quelque temps, et pour lequel on a consulté tous les principaux capitalistes de Londres et de Paris, se liait avec l'idée d'une transaction. Il était question de reconnaître l'emprunt contracté par don Carlos, et de le réduire de moitié ainsi que toute la dette espagnole, en établissant pour la nouvelle rente solidaire un fonds d'amortissement par loterie. On aurait en même temps négocié un nouvel emprunt sous la garantie des puissances médiatrices, afin de donner de la force au nouveau gouvernement, et de le mettre à même de cicatriser les plaies de la guerre civile.

(CORRESPONDANCE.)

— Le bruit est répandu dans le faubourg St.-Germain que le vicomte de Châteaubriand doit partir incessamment pour un voyage en Allemagne.

— C'est mardi prochain que M. le procureur-général présentera à la chambre des mises en accusation son rapport dans l'affaire Hubert.

— Le supplément d'instruction de l'affaire Hubert parait enfin terminé. Mais on assure que les chefs d'accusation se sont singulièrement affaiblis par suite des interrogatoires et des investigations de la justice. Le nombre des accusés s'est augmenté à mesure que l'affaire a perdu de sa gravité. On croit même que le seul chef d'accusation sur lequel la cour d'assises aura à se prononcer est celui de participation à des sociétés secrètes et républicaines.

— On commence à s'occuper de nouveau de la colonne de Juillet dont les travaux semblent stationnaires depuis si longtemps, ce qui fait un contraste frappant, avec l'activité que l'on déploie pour terminer tous les travaux publics. On assure pourtant que la colonne pourra être terminée pour le mois de juillet prochain, et que son inauguration fera partie du programme des fêtes qui auront lieu à l'occasion des trois anniversaires.

— On écrit de Bordeaux :

Toute notre police a été sur pied ces jours derniers : la préfecture avait reçu l'avis de la présence de la duchesse de Beira dans notre ville ; mais les recherches de la police ont été sans résultats. Plusieurs réfugiés ont reçu l'ordre de s'interner.

— On écrit de Toulon, le 14 mars :

Le mouvement des troupes continue ; chaque jour il arrive de nouveaux détachemens. On les cantonne soit à Toulon, soit aux environs. Depuis le 5 de ce mois, on a donné passage à 1258 militaires de tout grade ; et dès qu'un bâtiment est prêt à prendre mer, des ordres sont donnés pour faire avancer les troupes, et les embarquer pour l'Afrique : on estime qu'au 15 avril prochain l'armée d'expédition aura reçu son contingent.

« Nous avons aujourd'hui en ville Miloud-Ben-Arach, l'am-

souvenir, mais il semble que le plus modeste de tous, la Malmaison ait un charme particulier qu'on chercherait vainement dans tous les autres. C'est là que cette ame si fière a subi le joug qu'elle ne devait connaître qu'une seule fois : c'est là que Napoléon a aimé ! Ces murs, ces allées, ces beaux arbres n'ont-ils donc rien retenu des amours de Napoléon et de Joséphine ?

Ils furent unis et de cette union mémorable date pour la Malmaison une nouvelle ère. Aux merveilleux du directoire succèdent les compagnons du grand capitaine, Lannes, Bernadotte, Augereau, tous ces hommes de fer, si grands sur les champs de bataille et si peu faits pour les salons. Quelle métamorphose s'opère alors dans la résidence d'été de Joséphine ! Prêtez l'oreille : au lieu de frivolités vous entendrez parler de redoutes emportées, d'armées vainues, de villes prises d'assaut. La Malmaison est devenue comme une succursale des bureaux de la guerre, et il semble que l'air qu'on y respire soit imprégné de soufre et de salpêtre.

Cependant, Napoléon n'est déjà plus à Malmaison ; il est à la fois sur vingt champs de bataille ; mais il ne se passe guère de semaines sans qu'un courrier n'apporte à Malmaison de ses nouvelles. Souvent c'est un tendre message destiné à calmer des alarmes bien légitimes ; plus souvent encore c'est un bulletin de victoire. Avec quelle inexplicable angoisse chaque courrier n'était-il pas attendu à Malmaison ! C'est là que Joséphine avait reçu les premiers hommages de l'amant, c'est là qu'elle venait pleurer sur les périls de l'époux et célébrer les victoires du général.

Durant les premières campagnes de Napoléon, il ne s'est pas livré un seul combat en Europe, qui n'ait retenti plus profondément dans cette étroite enceinte que dans toute la France peut-être ; car il y avait là un cœur qui battait à la fois de joie, d'orgueil et d'amour à la lecture de ces mémorables messages annonçant parfois la conquête d'une province et terminés par ces simples mots : « Mille baisers, Joséphine : pense à moi et ne t'ennuie pas trop à Malmaison. »

Malmaison ! Malmaison ! Que de fois le souvenir de cette paisible et charmante retraite a dû venir se présenter à l'esprit du grand capitaine, alors que dans ces nuits de silence et de méditation qui précédaient pour lui les batailles, il veillait seul dans sa tente, organisant la victoire du lendemain ! Sans doute alors, un sentiment involontaire de mélancolie réverie troubla plus d'une fois ce grand cœur, en songeant à tout ce bonheur qu'il avait laissé à Malmaison. Aussi, quelle joie pour lui,

bassadeur de l'émir Abd-el-Kader, débarqué ce matin. Il a été reçu dans l'arsenal par les autorités militaires et par M. de Milly, interprète, qui doit l'accompagner à Paris. Ben-Arach a été escorté, jusqu'à l'hôtel de la Croix-d'Or où il est descendu, par quatre soldats et un caporal et plusieurs agens de la police. La foule était considérable partout sur le passage de l'envoyé d'Abd-el-Kader, qui paraissait fort étonné. Il est d'une taille ordinaire; sa tête n'offre rien de fort remarquable, si ce n'est la vivacité de ses yeux.

Ben-Arach doit partir demain pour Paris avec sa suite. — On vient de publier une statistique assez curieuse sur les dépenses faites par l'état et par les particuliers pour les embellissemens de Paris depuis le commencement du 19<sup>e</sup> siècle. Les sommes dépensées par l'empire, par la restauration et par la révolution de juillet, s'élevaient à près d'un milliard et les travaux exécutés par les particuliers se montent à plus du double.

Plusieurs pétitions relatives à l'abolition de la peine de mort ont été hier l'objet d'une grave et longue discussion à la chambre des députés. Une de ces pétitions se présentait avec le cortège imposant de quelques milliers de signatures qui ont été déroulées sous les yeux de la chambre.

M. de Lamartine est venu prêter à la pétition l'appui de sa parole éloquente et généreuse. On ne peut mettre au service des instincts et des sympathies philosophiques qui honorent notre siècle de plus pures lumières ni de plus sincères convictions. M. de Lamartine est sûr de gagner sa cause au fond des cœurs, alors même qu'il la perd et doit la perdre au scrutin. M. le garde-des-sceaux a répondu à M. de Lamartine. La chambre a reconnu et applaudi dans le discours de M. Barthe, la raison sévère et le langage élevé du ministre. A de nobles théories qui ne couvrent que de nobles illusions, peut-être, M. Barthe a opposé l'intérêt supérieur et les vœux impérieux de l'ordre social. M. de Lamartine a plaidé la cause de l'humanité; M. le garde-des-sceaux n'a pas moins heureusement plaidé celle de la société. Conformément à son avis; la-chambre a adopté l'ordre du jour à une immense majorité.

(DÉBATS.) — L'aristocratie littéraire n'avait à aucune époque déployé autant de luxe que cette année. On a beaucoup parlé pendant le carnaval des soirées artistiques de M. Jules Janin; voici M. Frédéric Soulié qui a donné samedi dernier un bal brillant, où le monde dramatique et littéraire se trouvait mêlé aux notabilités financières et politiques. La fête a été très-animée. On a remarqué une contredanse où figuraient à la fois M<sup>lle</sup> Mante, M<sup>lle</sup> Ida, M<sup>lle</sup> Prevost et M<sup>lle</sup> Georges. M. Frédéric Soulié met à faire les honneurs de sa maison la grâce et l'esprit qui brillent dans ses livres. Le succès de son bal a été comme celui des MÉMOIRES DU DIABLE, complet et mérité. (LE SIÈCLE.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le JOURNAL DU COMMERCE publie, comme la tenant de la correspondance d'Espagne du 10, une proclamation d'Espartero, adressée à l'armée qu'il commande. Le général y dit, que n'ayant pu obtenir du gouvernement depuis le mois de septembre l'argent et les munitions dont l'armée a besoin, il a dû user de violence et même compromettre sa signature pour ne point paralyser ses mouvements, et se faire amener prisonnier les intendans provinciaux. Il annonce qu'aujourd'hui il s'est adressé au congrès. Il ne quittera pas l'armée tant qu'il y aura un ennemi à combattre; il exhorte les militaires à la résignation. Il assure que les carlistes manquent de toutes ressources. Il annonce une distribution de 60,000 réaux, seule somme à sa disposition.

Une correspondance ministérielle le dit excité par le parti exalté à susciter des embarras au ministère qui épuise ses ressources pour subvenir aux besoins de l'armée.

Une partie des argumens que contient la lettre qu'on vient de lire se retrouve dans un article que publie la GAZETTE DE MADRID, où l'on avoue cependant qu'on ne veut pas

quand après une de ces glorieuses campagnes, dont une seule eût suffi à immortaliser un nom, il lui était permis de venir goûter à quelques instans de repos.

C'est à Malmaison que fut préparé le couronnement. Malmaison devient désormais inutile au maître de tous ces magnifiques palais attachés comme autant de joyaux précieux à la couronne de France. Malmaison sera abandonnée.

Abandonner Malmaison! sire, y songez-vous? En échange de ce frais et modeste asile, où les crimes, les lâchetés, les bassesses des cours n'ont jamais eu d'accès, où la vie s'est toujours écoulée si tranquille et si douce, s'en aller habiter Saint-Cloud, où l'on meurt par le poison. Versailles, que l'on quitte en fugitif, les Tuileries, d'où l'on sort en captif! Ah! sire, plus d'une fois dans votre vie, vous regretterez Malmaison.

Il semble, en vérité, que du jour où Napoléon a quitté cette résidence, l'étoile radieuse que le peuple voyait incessamment marcher devant lui ait disparu sous un nuage, car c'est de ce jour que datent toutes les résolutions qui devaient amener sa chute. Bientôt cet homme, qui s'est trouvé à l'étroit dans Malmaison, cet homme à qui il faut les Tuileries pendant sa vie et Saint-Denis après sa mort, vaudra faire souche d'empereur, et comme il a répudié ses dieux lares, il répudiera sa gracieuse compagne.

Pauvre Joséphine! on sait qu'elle assistait à un bal de l'Hôtel-de-Ville peu de jours avant la déclaration de son divorce. Quelque temps, elle eut la force de garder un visage souriant; mais tout à coup, en songeant que ces tributs de respect et d'amour qu'on adressait à l'impératrice ne lui appartenait déjà plus, que cette couronne qui paraît sa tête, ces pages, ces officiers, tout cet appareil qui l'entouraient étaient à un autre, elle se sentit faiblir, l'infortunée châtelaine de Malmaison, et le long de ses joues pâles, on vit briller de grosses larmes. A peu de jours de là, la grille d'honneur de Malmaison s'ouvrait à la tombée de la nuit devant un carrosse sans suite, et ce carrosse renfermait une exilée. Pendant ce temps-là, les poètes chantaient à l'envi l'épithalame de Napoléon et de la fille des Césars, et pas une voix mélancolique ne vint se mêler à l'hymne d'allégresse.

Et pourtant, c'est encore une des plus belles pages de l'histoire de Malmaison que celle de la retraite de Joséphine. C'est le temps où tous les arts, tous les talens s'y donnent rendez-vous, comme s'il leur appartenait d'offrir à la châtelaine désoignée les consolations qu'elle chercherait

nier que l'armée n'ait de douloureuses privations à supporter.

M. Lujan, dans la séance de la chambre des députés du 10, a annoncé pour le lundi 12, une interpellation sur le passage suivant de cet article de la GAZETTE DE MADRID, qui lui a semblé offensant pour la minorité dans les deux chambres qu'elle accuse de travailler avec un aveugle acharnement à troubler le repos public, comme l'unique moyen de recouvrer le commandement.

D'après nos lettres de Bayonne du 14, quinze ou seize bataillons royalistes sont prêts à partir pour les provinces au-delà de l'Ebre. (GAZ.)

Tout ce qu'on sait de Basilio, c'est que, poursuivi vivement par le général Flinter, à la suite du massacre de 500 personnes à la Calzada, ce chef de bande était devant Almagro dont il allait commencer l'attaque, lorsque le général est enfin parvenu à le joindre; mais Basilio n'a pas accepté le combat et s'est retiré en toute hâte. La dépêche qui donne cette nouvelle est datée d'Almagro.

LA GAZETTE DE MADRID a confirmé la nouvelle de la capture de Tallada avec 90 des siens.

Le général Narvaez, puissamment secondé par Grenade, Malaga, Cadix et Séville, poursuit avec succès l'organisation de la réserve.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 16 mars :

Le gouvernement a répondu aux observations des sections sur le paiement intégral de la dette. Quant à ce qui a été dit au sujet de la solution de la question belge, il s'en réfère avec confiance aux communications politiques faites en comité secret, pour prouver la sincérité avec laquelle le gouvernement partage le vœu, que les circonstances permettent de mettre fin à des mesures dont on reconnaît parfaitement les charges accablantes, mais qui doivent être de nouveau employées en ce qui concerne la loi en discussion, parce que la suspension du paiement ou le refus de le faire en entier pourrait avoir des suites incalculables, et que les moindres malheurs que le gouvernement entrevoit dans l'avenir ne peuvent être rachetés au prix de la perte complète de la confiance dans le présent. Pour ce qui est de la possibilité d'y faire face, on aura l'occasion d'en parler lors de la discussion des projets qui y ont plus spécialement rapport, puisque le paiement intégral de la dette ne sera qu'une charge de courte durée, le recouvrement des avances devant s'opérer à l'époque de la conclusion des affaires politiques. Les réponses seront immédiatement examinées en sections, et ensuite en séance publique.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 19 mars.

Le MONITEUR publie ce matin les lois sur les débiteurs de boissons et les cafés.

Il n'est bruit en ville que de la disparition du libraire L..., que l'on dit en faillite et réfugié en Hollande.

Depuis quelques jours l'on ne parle que d'un comptable militaire, placé par le ministère de la guerre à Liège, qui s'est enfui en Hollande après avoir brûlé tous les papiers de sa gestion et en emportant une somme de plus de 50,000 francs. (BELGE.)

Le MÉMORIAL DE LA SAMBRE annonce que le charbonnage dit la Caillette, situé à Gilly, a été acheté, le 16 mars, par une société française pour la somme d'un million.

M. le premier avocat-général, P. Bayat, s'est rendu hier matin à notre bureau, il nous a assuré que la nouvelle de la remise de l'affaire du LYNX concernant les TURPITUDES, à la 5<sup>e</sup> série était controuvée, et qu'elle était et restait irrévocablement fixée au 2 avril. Il n'a jamais été question de renvoyer cette affaire à la 5<sup>e</sup> série. On le voudrait d'ailleurs qu'on ne le pourrait pas : la loi s'y oppose.

vainement ailleurs. Alors viennent s'épanouir à Malmaison tous les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture.

Mais ce n'est pas seulement à la contemplation du monde matériel que Joséphine va demander l'oubli de ses peines. Frappée par le malheur, elle voudrait ne voir que des heureux. Aussi, partout aux environs de Malmaison, s'exerce son inépuisable bienfaisance, et si quelquefois encore son nom retentit dans le palais impérial, c'est qu'elle a voulu essayer si du crédit qu'elle a perdu pour elle-même, il lui restera quelque chose pour servir les autres. Que de gens ont pris en pleurant le chemin de la Malmaison, et en sont revenus joyeux après avoir vu Joséphine! Que de larmes elle a essuyées, elle qui en avait tant répandu!

Cependant les armées s'avancèrent; toutes les puissances du Nord avaient enfin brisé cette main de fer qui depuis si longtemps les écrasait de son poids. On parle de ces sympathies qui lient fatalement deux êtres. Il faut croire qu'il en est parfois ainsi, lorsqu'on voit Joséphine, frappée soudainement au sein d'une fête, mourir à Malmaison au milieu de ce lugubre retentissement que produit dans le monde la chute de Napoléon. Qui ne sait les détails de cette funeste soirée du 26 mai 1814? C'était une belle soirée de printemps, l'air était calme et pur, et le soleil, qui se couchait derrière les ruines du palais de Marly, illuminait doucement de ces derniers rayons le modeste château et les vertes charmilles de Malmaison. Joséphine avait voulu faire elle-même à l'empereur Alexandre les honneurs de son domaine : elle se plaisait à lui raconter tout ce qu'elle avait fait pour l'embellir, peut-être aussi à lui raconter tout ce qu'elle y avait perdu. Pauvre Joséphine! comme Andromaque, pouvait-elle s'empêcher de parler d'Hector à Pyrrhus? Comme Andromaque, elle fut éloquente et belle ce soir-là. Trois jours après, le portail de la Malmaison était tendu de noir, et on déposait dans le modeste cimetière de Ruel celle qui avait dû compter, elle aussi, que ses ossemens reposeraient un jour dans le tombeau des rois.

Un an à peine était écoulé, la bataille de Waterloo venait de décider de la destinée de la France, lorsque le 25 juin 1815, Napoléon, dont la déchéance avait été prononcée, arriva à la Malmaison avec les débris de sa garde. Il y trouva la fille de celle qui n'était plus, cette Hortense si belle et si dévouée aussi, qui l'attendait là pour exercer envers tous les devoirs de l'hospitalité, et qui en est partie ensuite pour revenir, après une absence de plus de vingt années, par une

Il est vrai que M. le président du tribunal a été invité à tirer au sort 36 jurés pour siéger dans la troisième série, où sera appelée une affaire du LYNX; mais cette affaire est celle qui a été suscitée à ce journal par M. le colonel Lhonneux et qui n'avait pas été fixée comme l'autre à la 2<sup>e</sup> série. (OBSERVATEUR.)

On a trouvé intact dans un caveau de l'église de Beg-gyndyk, canton d'Aerschot, le corps d'un curé de cette commune, Jean-François Percy, décédé il y a plus de 60 ans; nombre de personnes, entre autres l'archevêque de Malines, se sont rendus sur les lieux pour voir ce phénomène vraiment curieux; yêtemens, chairs, tout était comme si le cadavre venait d'être enterré. Ce fait a excité l'admiration des habitans de cette commune, après desquels la mémoire de ce curé était déjà en grande vénération. D'après la légende de l'endroit ce sont les anécdoctes de ce curé qui, après avoir été persécutés et bannis de l'Angleterre à cause de leur grand attachement à la religion catholique, pour lequel le chef de leur famille, le comte de Northumberland, fut décapité en 1572, ont fait construire l'église. Il n'en fallait pas davantage pour faire crier au miracle, au saint. (EMANC.)

On écrit de Grammont, 16 mars :

Le commerce vient de faire une perte sensible par la mort de M. Alb.-Spitaels, banquier à Grammont, décédé le 14 de ce mois, à l'âge d'environ 68 ans. Ce digne et loyal négociant sut, en toutes les circonstances, se concilier l'estime des personnes qui le connurent.

BULLETIN DE LA CHAMBRE.

La chambre des représentans a commencé aujourd'hui la discussion relative au droit à frapper sur l'entrée des fils de lin : la commission d'industrie a proposé un droit de 25 frs. par 100 kilog. à l'entrée des fils écrus, et de 50 frs. pour les autres fils, à l'exception des fils de mulquinerie à l'égard desquels le tarif actuel est maintenu.

MM. Rogier, A. Rodenbach, Mercier, de Jaegher, Lardinois et de Langhe, se sont prononcés contre le droit au poids. MM. Zoude, Desmet, Desmaizères et Angillis ont appuyé le projet de la commission. M. le ministre de l'intérieur a déclaré que, dans son opinion, il y avait lieu d'accorder une protection au filage à la main, mais il ne s'est prononcé ni sur le mode, ni sur la quotité du droit.

M. Deneef, en repoussant en principe toute augmentation de droit, en a surtout réclamé l'exemption pour les fils de Westphalie qui sont indispensables pour les fabriques de coutil; il a déposé un amendement en ce sens.

M. E. Desmet a déposé un autre amendement qui, suivant lui, doit concilier toutes les opinions : il s'agirait d'imposer les fils par numéros; ainsi le droit sur les fils anglais du numéro 1 au numéro 50, serait de 20 fr. sur les 100 kil.; de 25 fr. sur les fils du n<sup>o</sup> 51 au n<sup>o</sup> 60, et enfin de 50 fr. sur les fils du n<sup>o</sup> 61 et au-dessus.

L'heure avancée de la séance a fait remettre à demain la suite de la discussion.

Lloyd Bruxelles, 17 mars (5 heures). — La bourse a été très-calme, comme il est d'habitude le lundi. On parlait beaucoup des nouvelles d'Amsterdam relatives à un arrangement. Ces nouvelles rencontrent des incertitudes malgré les nombreuses correspondances les donnant sous une forme positive. Fonds de l'état mieux tenus et demandés; dette active 2 1/2 p. c. 54 A., 5 p. c. 101 1/4 A., 4 p. c. 94 1/8 A., 1/4 cours. Valeurs industrielles conservant leur position, quelques-unes avec hausse. Société Générale titres en nom fr. 840 P., certificats au porteur émission de Paris 1770 P.; Société de Mutualité 1175 (117 1/2); Société Civile 1500 (150); Actions-Réunies 1060 (106) et P.; Canal de la Sambre à l'Oise 1092 50 (109 1/4); Produits au Flénu 2250 (225); Levant du Flénu 1800 (180) A.; Hornu et Wasme 1500 (150) P.; Sarsionchamps 1700 (170) A.; Société Nationale 1507 50 (150 5/4) P.; Raffinerie Nationale 1250 (125); Hauts-Fourneaux du Luxembourg 1120 1140 1150 (112 114 115) et A.; Société de Commerce 1645 (164 1/2); Manufacture de Glaces 1500 (150); Société Luxembourgeoise 1045 (104 1/2) A.; Chemin de fer de Cologne 1060 P.

L'actif espagnol a éprouvé une assez forte réaction; ouvrant à 49 5/8 il a fléchi jusqu'à 49 1/4 cours, par suite de la baisse de Londres; il ne s'est pas traité beaucoup d'affaires autres que celles nécessaires à la liquidation de demain.

froide matinée de cet hiver, habiter pour jamais près de la Malmaison et de sa mère.

Il est permis de penser qu'alors Napoléon, revenu de tous ses rêves d'ambition, sentit repasser plus d'une fois dans son cœur les fraîches émotions et les simples et glorieux souvenirs de sa jeunesse. Une nuit, seul, il alla visiter le tombeau de cette Joséphine qui avait fait le charme de ses plus belles années. Les peintres et les sculpteurs ont reproduit la grande figure de l'empereur dans bien des circonstances de sa vie; mais je ne sais s'il est encore venu à l'idée d'un seul, de nous montrer Napoléon dans le cimetière de Ruel, debout et méditant devant le tombeau de Joséphine. C'est là, selon la belle expression de Bossuet, un de ces grands enseignemens que Dieu donne aux peuples et aux rois.

L'empereur quitta Malmaison le 20 juin 1815, pour aller se livrer à Rochefort à des traites qui devaient le vendre à ses bourreaux. Il oubliait qu'après avoir régné comme Cromwell, on pût finir comme Charles I<sup>er</sup>.

Le surlendemain de ce départ, le 1<sup>er</sup> juillet, les soldats de Blücher envahirent la Malmaison, et ne pouvant atteindre celui qu'ils poursuivaient, ils s'en vengèrent en portant une main sacrilège sur toutes les merveilles des arts renfermées dans cette enceinte. Les statues et les tableaux furent brisés ou livrés aux flammes et les jardins furent dévastés.

Après tant de désastres, cette résidence est restée inhabitée et ne présente plus qu'un aspect de désolation. Une partie du parc a été livrée à la charrue; le reste, mal entretenu, n'offre au regard qu'une végétation appauvrie, des allées obstruées par ces mauvaises herbes qu'on rencontre toujours près des tombeaux; des bassins dont la mousse rouge incessamment les bords de marbre et que remplit une eau verdâtre, et au milieu de tout cela une maison démantelée, sombre masse de pierres noircies surmontée d'une toiture en ardoises presque perpendiculaire que de loin on prendrait pour un drap noir jeté sur un cerceuil. Si l'on vient à parcourir cette enceinte, un sentiment superstitieux fait qu'on parle à voix basse et qu'on assourdit le bruit de ses pas, comme si l'on craignait de réveiller les hôtes glorieux dont les mânes semblent planer encore sur ces ruines. Aujourd'hui, tout ce que Malmaison a pu renfermer à une autre époque de délices et de merveilles n'existe plus que dans les souvenirs, comme la beauté et la grâce de Joséphine, comme le génie et la gloire de Napoléon. (Journaux français.)

## MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

L'huile de colza à terme sans vendeurs.  
Anvers, (deux heures 5/4). — Par voie télégraphique. — Ardoin 19 5/8  
112 5/8 5/16 A. 5/8 P.  
Amsterdam, 18 mars. — Dette active 2 1/2 p. c. 53 1/2 (1 p. c. de hausse). Société de Commerce 185; l'acceptation du Roi est confirmée.  
Ardoin 19 5/4.

## LIÈGE, LE 20 MARS.

Nous apprenons que la société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux et le développement des courses en Belgique, a prié un membre de chaque société des courses des différentes villes du royaume, de s'adjoindre à elle, pour arrêter en commun un règlement général. Nous ne pouvons qu'approuver cette sage mesure qui, nécessairement, applanira les difficultés qui surgissent chaque année lors de l'interprétation des règlements particuliers.

La réunion générale aura lieu à Bruxelles, le 23 mars courant.

Le collège des bourgmestre et échevins a installé dernièrement le commissaire de police-adjoint au quartier du Sud, qui, étant officier de police judiciaire, exercera sous l'autorité du commissaire lui-même les fonctions qui lui seront déléguées; il résultera de cette création un grand avantage pour le service de la branche la plus importante, de l'administration locale, c'est que le commissaire qui était tout à la fois chargé de la police tant préventive que judiciaire, et des fonctions de ministre public près du tribunal de simple police, pourra donner plus de temps à la poursuite des contraventions dont la répression n'est efficace qu'autant qu'elle est prompte.

On écrit d'Anvers, 18 mars :

« Les fonds hollandais ont considérablement haussé à la bourse d'Amsterdam d'hier, sur des nouvelles de La Haye que les affaires hollandais-belges étaient sur le point d'être arrangées; différentes lettres d'Amsterdam, adressées à une maison respectable de notre ville, annoncent comme positive l'acceptation des 24 articles. C'est bien beau. Dieu veuille que cela se réalise. »

— On lit dans le *HANDELSBLAD*, sous la rubrique des fonds publics :

« On paraît ne pas être d'accord sur la cause de la hausse des fonds. Entretiens, une personne ordinairement bien informée nous rapporte que les bases d'un arrangement avec la Belgique ont été admises par le roi. »

Ce qui précède était dans le *HANDELSBLAD* du 18. Nous trouvons les lignes suivantes dans le *HANDELSBLAD* du 19 :

Amsterdam, le 18 mars, 5 h. 1/2 du soir.

« Nous sommes heureux de pouvoir assurer que des informations ultérieures reçues aujourd'hui, confirment pleinement la nouvelle agréable d'un espoir fondé d'arriver bientôt à un arrangement de nos différends avec nos voisins les Belges; que le roi a définitivement consenti à un arrangement reposant sur la base des 24 articles; que les renseignements et les invitations de deux des puissances représentées à la Conférence de Londres, ont principalement déterminé le roi à adopter cette résolution importante; que S. M. a déjà fait des ouvertures à ce sujet au corps diplomatique à La Haye, et finalement que les représentants des grandes cours en cette ville, ont envoyé immédiatement à leurs gouvernements respectifs cette agréable nouvelle. »

« On nous communique à l'instant une lettre de Rotterdam qui confirme en tous points la nouvelle de l'acceptation des vingt-quatre articles par le roi Guillaume. Il paraît que cette acceptation a été annoncée dans les communications faites par le ministre des affaires étrangères dans le dernier comité secret. — Cette nouvelle s'est répandue dans toute la Hollande avec la rapidité de l'éclair, et la lettre que nous avons sous les yeux ajoute qu'elle a fait renaitre l'espérance partout. — Les fonds publics ont éprouvé une hausse notable à la suite de cette nouvelle. »

— On écrit d'Anvers.

Une estafette venant de la Hollande, a traversé hier notre ville, elle se rendait en toute hâte à Calais. Une seconde estafette, venant également de la Hollande, est arrivée aujourd'hui; ses dépêches étaient destinées pour Anvers.  
(PRÉCURSEUR.)

Il y a trois semaines environ un vol de linges a été commis, pendant la nuit, dans le jardin dépendant de l'habitation qu'occupe M. Graindorge, rue du Vert-Bois; nous ignorons si la police est informée de ce fait. Nous faisons un appel au zèle qu'elle déploie en pareille matière, pour qu'elle parvienne à découvrir les coupables. (COMMUNIQUÉ.)

— Le conseil communal d'Anvers s'est de nouveau occupé dans sa séance du 17 mars de la pétition relative à la réforme électorale, de la rédaction de laquelle avait été chargée une commission.

Le travail de la commission reposant sur des motifs politiques, plutôt que sur des données statistiques, ce que voulait le conseil pour établir que la ville d'Anvers était lésée au profit des campagnes, une vive opposition s'est manifestée contre le projet de pétition, qui en définitive a été rejeté par 19 voix contre 7.

La commission a été chargée de rédiger un nouveau travail qui sera déposé au secrétariat de la ville trois jours avant la discussion.

— On écrit d'Aix-la-Chapelle, 6 mars :

On peut maintenant donner l'assurance qu'en mai prochain les travaux de terrassement commenceront en même temps sur toutes les sections de notre chemin de fer, attendu qu'alors les expropriations des terrains seront terminées. On pense aussi qu'indépendamment de l'embranchement projeté vers Eupen, on en fera un dans le Wurinthal pour ménager des débouchés aux riches houillères de cette contrée.  
(G. D'AVGSB.)

— M. le ministre des travaux publics, qui s'était rendu à Bruges mercredi dernier, avec M. l'ingénieur de Ridder, est de retour depuis avant-hier. Son voyage avait pour objet l'établissement de la station du chemin de fer à Bruges.

Le retour de M. le ministre a eu lieu par Gand, par un convoi spécial. Arrivé près de Termonde, la locomotive a rencontré un wagon, chargé de bois qui n'était pas éclairé et qu'elle a brisé en mille pièces. Cet accident a fortement endommagé le remorqueur et retardé le voyage du ministre qui parti d'ici vers 7 heures du soir n'est arrivé à Bruxelles qu'à 11 heures.  
(EMANCIP.)

— On écrit d'Anvers, le 16 mars :

Avant-hier un honnête marchand de toile, habitant la rue des Peignes en cette ville, a eu un bien douloureux reveil. Au point du jour il appela sa femme, qui devait partir par le premier convoi du chemin de fer pour Tirlemont, sa ville natale; point de réponse; il appelle de nouveau, même silence. Enfin il avance la main pour l'éveiller en la secouant et ne sent plus à ses côtés qu'un corps raide et froid. La pauvre femme était morte pendant la nuit. La veille elle s'était couchée bien portante et projetant un voyage agréable. Qu'on juge du saisissement qu'a dû éprouver le malheureux époux.

— On écrit de Valenciennes, le 15 mars :

Une découverte des plus remarquables pour la science vient d'avoir lieu dans nos environs; dans un des sondages si habilement conduits par M. Mehu, ingénieur-directeur de la compagnie des mines de Bruille, il vient de surgir un puits artésien, mais un puits artésien d'eau chaude minérale sulfureuse à la température de 25 degrés. Ce sondage est situé dans le bois de Suchemont; il était parvenu dans le houiller jusqu'à une profondeur de 12 mètres à distance du sol de 60 à 65 mètres, quand tout-à-coup la sonde descendit de deux pouces; on crut qu'elle touchait la veine, mais un bruit sourd comme un coup de tonnerre prolongé se fit entendre en terre, une fumée chaude sortit du trou de sonde et bientôt les verges furent lancées au dehors par une force supérieure. L'eau jaillit aussitôt jusqu'à une hauteur égale à celle de la baraque de sondage et inonda tout le travail et les ouvriers. Depuis lors, elle jaillit constamment et donne une grande masse dont la vapeur se voit au loin comme celle d'un four à chaux.

## LE DISCOURS DE M. DE FOERE.

La section centrale avait proposé à la chambre d'établir un droit différentiel sur les cafés importés sous pavillon étranger. Mais le gouvernement a demandé que la discussion du système des droits différentiels fut ajournée, et que provisoirement les cafés importés sous pavillon étranger fussent soumis au même droit que les cafés importés sous pavillon national. L'ajournement, proposé par le ministre, a été prononcé par la chambre.

C'est à l'occasion de cette résolution, que M. de Foere, grand partisan des prohibitions et des droits différentiels, a prononcé un discours vigoureux.

L'énergie avec laquelle s'est exprimé l'honorable député de la Flandre occidentale a dû surprendre ses collègues. M. de Foere est le membre le plus flegmatique de la chambre, ses discours ne se sont guère fait remarquer jusqu'ici que par leur interminable longueur ainsi que par la froideur glaciale avec laquelle il les débitait; aussi, personne ne pouvait s'attendre de sa part à une sortie aussi violente que celle qu'il vient de faire contre le gouvernement et contre la majorité de la chambre.

M. de Foere a raison, quand il reproche au gouvernement de ne pas avoir mis assez de dignité dans les questions de politique internationale. Tout ce que M. de Foere a dit à ce sujet, nous l'avons dit avant lui. A part l'affaire du Grunewald, le cabinet ne s'est jamais trouvé à la hauteur de son rôle dans les conflits provoqués par la Hollande, ni dans les négociations engagées avec les grandes puissances. Nous adhérons donc à la protestation de M. de Foere contre les complaisances et la faiblesse du gouvernement. Mais nous ne saurions adhérer de même à son opinion sur l'ajournement de la discussion du système des droits différentiels. Cet ajournement nous semble sage, politique et conforme aux vrais intérêts du pays.

Nous admettons les droits différentiels comme moyen de représailles; mais, dans notre opinion, il eût été d'une haute imprudence d'établir de pareils droits sur les navires anglais et américains, au moment même où des négociations sont ouvertes pour la conclusion de traités de commerce et de réciprocité avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

Il y a un peu plus d'un an, l'Angleterre établit des droits différentiels sur nos navires. Cette résolution devait porter un coup sensible au commerce; nos négociants l'apprirent avec le plus vif chagrin et adjurèrent le gouvernement de ne rien négliger pour en obtenir la révocation. Leurs vœux furent exaucés en partie, l'exécution de la mesure prise par le gouvernement britannique fut suspendue; elle l'est encore en ce moment, mais il n'y a pas le moindre doute qu'elle cesserait de l'être et que des droits différentiels seraient perçus sur nos navires en Angleterre, si nous voulions en percevoir chez nous sur les navires anglais. En établissant de pareils droits, nous favoriserions les navires nationaux dans nos ports, mais en même temps nous provoquerions des actes de représailles, qui leur causeraient un grand préjudice dans les ports étrangers. Ce que nous gagnerions d'un côté, nous le perdriions de l'autre. Il s'agit donc de savoir si l'avantage que nos armateurs retireraient chez nous de la perception de ces droits différentiels, ne serait pas plus que compensé par le désavantage qui résulterait pour eux de l'établissement de ces mêmes droits à l'étranger.

M. de Foere veut que cette question soit tranchée sur-le-champ, et que les chambres adoptent le système des droits différentiels, sans inquiéter des conséquences qu'une pareille résolution aura pour nos navires dans les ports étrangers, et sans attendre l'issue des négociations entamées pour la conclusion de traités de commerce avec les Etats-Unis et l'Angleterre. Sur ce point, nous ne saurions partager l'opinion ni les désirs de M. de Foere.

Cet honorable député a terminé son discours en disant qu'il acceptait la révolution comme un fait, mais qu'il déploierait amèrement ce fait si le ministère actuel demeurerait plus longtemps aux affaires. Cette déclaration a été accueillie par des cris de joie dans le camp orangiste. « Le discours de M. de Foere, dit le *MESSAGER DE GAND*, est une excellente

leçon politique que nous engageons tous les Belges à méditer. » Nous ne joindrons pas nos félicitations à celles de la presse orangiste; car nous sommes loin d'éprouver des sentiments analogues à ceux de M. de Foere, à l'égard de ce qu'il lui plaît d'appeler le fait de la révolution. Le ministère fut-il dix fois plus mal composé qu'il ne l'est, nous ne nous associerions pas encore aux regrets de ce député. La révolution nous a donné l'indépendance et la liberté, biens précieux, inappréciables conquêtes; avant la révolution, nous n'étions pas maîtres chez nous, nous le sommes aujourd'hui, ou du moins nous le serons dès que nous le voudrons fermement. Les institutions libérales que nous devons à la révolution, sont un vaste arsenal, qui renferme plus d'armes qu'il ne nous en faut pour combattre et pour vaincre les ministères les plus incapables et le plus mal intentionnés. Là est la grande différence entre le régime issu de la révolution et le régime antérieur. Avant 1830, nous ne pouvions nous soustraire à la domination hollandaise sans sortir de l'ordre légal, une révolution était le seul remède à nos maux; aujourd'hui au contraire, la légalité nous offre des moyens nombreux et sûrs de faire prévaloir la volonté populaire sur celle des hommes du pouvoir. Mais si le ministère n'est pas composé comme il devrait l'être, il faut s'en prendre, non seulement aux vices du système électoral qui empêche la partie la plus éclairée de la nation de faire entendre sa voix, mais aussi à la complaisance et à la docilité de la chambre dont M. de Foere fait partie. Si cette chambre, et M. de Foere tout le premier, ne s'était toujours montré d'une indulgence excessive pour les fautes du gouvernement, si elle n'avait pas toujours semblé disposée à admettre les propositions les plus libérales des ministres, le pays serait mieux gouverné qu'il ne l'est.

Nous enveloppons ici M. de Foere dans les reproches que nous adressons à la majorité parlementaire. Nous en avons le droit. Jusqu'ici M. de Foere n'a pas mérité d'être rangé parmi les bons députés. Il ne s'est distingué ni par son libéralisme ni par son zèle. Sur beaucoup de questions importantes il a voté très-mal, et sur beaucoup d'autres non moins graves il n'a pas voté du tout. Ainsi dans les dernières sessions, il a voté pour la censure des théâtres, et il n'a pas voté du tout sur le marché des lits de fer, ni sur l'enquête relative au service de santé, ni sur la proposition de M. Dumortier concernant l'éligibilité des commissaires de district. Est-ce là la conduite d'un bon représentant? Certes, nous désirons aussi vivement que personne, que la composition du ministère s'améliore; mais si M. de Foere veut sincèrement réformer le cabinet, il est indispensable qu'il commence par réformer lui-même sa conduite parlementaire; il faut qu'il soit plus assidu, et qu'il vote mieux qu'il n'a fait jusqu'ici.  
(OBSERVATEUR.)

## LES FEMMES DU CANADA.

Les femmes ont, au Canada, le privilège d'aller donner leur vote aux élections aussi bien que les hommes. Lors des dernières élections, où le colonel Baley fut nommé à la législature, comme il y avait rivalité entre lui et MM. Litte et Wilkinson, il n'y eut pas moins de trente-cinq dames qui se rendirent aux hustings pour déposer leurs votes et sa faveur. Ces dames étaient ou des veuves ou des demoiselles; on remarqua qu'il n'y eut qu'une femme mariée, probablement entraînée par les autres, et qui vota. Cependant il arrive souvent que la femme vote d'un côté et le mari de l'autre, dans les mêmes ou dans les différentes élections, suivant les droits que leur donnent leurs propriétés. Au mois de mai 1832, il y eut une contestation à l'élection de Montréal, qui dura environ un mois, et pendant laquelle il y eut deux cent vingt-cinq femmes qui votèrent. L'un des candidats était un Irlandais; il y eut quatre-vingt-quinze dames qui donnèrent leur vote pour lui. L'autre gentleman était M. Stanley-Bagg, citoyen des Etats-Unis, naturalisé au Canada; cent quatre femmes votèrent en sa faveur; les autres vingt-six femmes qui s'étaient présentées ne firent pas usage de leurs droits politiques. Plusieurs dames prirent, dans cette circonstance, le parti contraire à celui qu'avaient embrassé leurs maris; ces derniers ne s'en formalisèrent pas, l'habitude apparemment les avaient façonnés. Il y eut même une dame qui vota d'après son propre droit, tandis que son mari n'avait pas le droit de voter de son chef. Dans le Bas-Canada, les femmes ne manquent jamais de faire usage de leur prérogative en faveur du candidat qui a le talent de leur plaire, mêlant ainsi la galanterie à la politique: Byron a dit que l'amour est le premier mobile de toutes les actions des femmes! l'acte en vertu duquel les femmes ont le droit électoral aussi bien que les hommes, a été adopté par le parlement de Grande-Bretagne il y a 40 ans.  
(L'ESTAFETTE, journal français de New-York.)

## MILICE. — Appel sous les drapeaux des miliciens de 1836.

Une circulaire de M. le gouverneur en date du 15 mars, adressée aux collèges des bourgmestre et échevins, porte ce qui suit :

Les miliciens de la levée de 1836, qui étaient demeurés dans leurs foyers comme appartenant à la réserve, sont tenus de se réunir à Liège, le lundi 2 avril prochain, à huit heures du matin, vis-à-vis l'Hôtel du Gouvernement, rue Agimont.

Ils seront immédiatement après remis à M. le commandant provincial, qui les dirigera sur leurs corps respectifs.

La mesure est générale; ainsi les miliciens doivent tous se tenir pour avertis, et conséquemment nulle excuse pour non information ne pourrait être admise.

Les réclamations que l'on aurait adressées au Gouvernement, soit pour obtenir l'exemption du service, soit pour être autorisés à se faire remplacer ou substituer ne peuvent dispenser les miliciens de se présenter au jour indiqué; au contraire, leur absence les ferait considérer comme étant en état d'insoumission, et alors leurs demandes ne pourraient être accueillies.

## THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Mercredi 11, à 6 heures, 1<sup>re</sup> représentation du 8<sup>e</sup> mois d'abonnement, LA JUIVE, grand opéra en 5 actes, avec danse, musique de Halevy.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 19 MARS.

Naissances : 10 garçons, 7 filles.  
 Décès : 5 garçons, 3 filles, 3 femmes, savoir :  
 M. Marguerite Degrange, âgée de 95 ans, sans profession, béguinage St.-Christophe. — Mme. Bury, âgée de 57 ans, ouvrière en dentelles, rue Gheravoie. — Elisabeth Lambertine Paulus, âgée de 28 ans, couturière, rue des Ecoilers.

ANNONCES.

NOUVELLES SARCELLES AU MORIANE, rue du Stockis.  
 POISSONS DE MER AU MORIANE, rue du Stockis.  
 Cabillauds, Rivets, Rayes, Flottes, Elibottes, Soles, Playes, chez PERET, rue Ste.-Ursule.  
 CABILLAUDS, Rivets, Flottes, Elibottes, Soles. Chez ANDRIEN.  
 HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souv. Pont.  
 HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

**G. PHILIPPE** a l'honneur de prévenir messieurs les voyageurs et étrangers que depuis la 1<sup>re</sup> janvier 1858, il a quitté l'Hôtel de Flandre pour occuper l'Hôtel de BELLE-VUE, ci-devant Hôtel d'Allemagne, rue sur la Batte. Cet établissement étant situé avantageusement au centre de la ville et réunissant remise et écurie pour trente chevaux, il ose espérer que la modicité de ses prix et son exactitude lui mériteront la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leurs ordres. 452

Le docteur Talma, dentiste de LL. MM., sera à Liège, le 22, 23 et 24 du courant, hôtel d'Angleterre.

Vente d'une Maison,

SUR LA  
 MISE A PRIX DE DIX MILLE FRANCS.

SAMEDI, 51 MARS 1858, à trois heures de relevée,  
 Le notaire LAMBINON vendra au plus offrant, en son étude, place derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège,

**UNE MAISON N° 1178,**  
 composée de deux bâtimens, deux cours, 14 pièces à feu, le tout entièrement neuf, situé rue Grande-Bèche, à Liège, loué 770 francs annuellement.  
 S'adresser audit M<sup>e</sup> LAMBINON. 555

VENTE  
 D'UNE BELLE

PROPRIÉTÉ,

D'ORIGINE PATRIMONIALE ET SEIGNEURIALE,  
 SITUÉE AU CANTON DE LAROCHE,  
 ARRONDISSEMENT DE MARCHE, PROVINCE DE LUXEMBOURG.

MARDI 8 MAI 1858, à 10 heures précises du matin,  
 En l'étude et par le ministère du notaire PETITHAN à Marche, M. JACQUEMIN, notaire au canton de Laroche, VENDRA PUBLIQUEMENT SA BELLE PROPRIÉTÉ DE GRINCHAMPS, au canton de Laroche, arrondissement de Marche, province de Luxembourg, ne formant qu'un ensemble et consistant en

1. DEUX BEAUX BATIMENS d'habitation, très vastes bâtimens d'exploitation, avec cour, jardins et abreuvoir, 88 98
2. PRÉS ET ENCLOS, 24 14 74
5. TERRES LABOURABLES, 62 05 54
4. PATURES ET ESSARTS, 32 75 01
5. ÉTANGS ET LACS, 94 05
6. HAYES À ÉCORCÉS ET BROUSSAILLES, 158 24 86

TOTAL 259 01 18

Ce domaine par sa situation dans un superbe vallon à côté de la route de Namur à Luxembourg et de celle projetée de l'Allemagne vers la France, ne laisse rien à désirer sous le rapport des communications, quant au sol et aux pâturages ils sont de première qualité pour le pays.

Il est traversé de ruisseaux, riches en truites et écrevisses, sur lesquels on pourrait y créer différens genres d'établissements, quant à la chasse elle y est très abondante en lièvres, chevreuils et sangliers.

Tous les bâtimens sont neufs, construits en pierres, et convertis en ardoises, et sont assurés contre l'incendie jusqu'au 7 août 1841, pour une somme de 52000 francs.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement et même il sera libre à l'acquéreur de conserver devers lui pendant longtemps les 5/4 du prix d'acquisition.

S'adresser pour obtenir des renseignements et connaître les conditions, à M. JACQMIN, propriétaire de ce domaine audit GRINCHAMPS, et au même notaire PETITHAN, à Marche. 562

AVIS.

**MADAME BAGE-MEURA** a l'honneur d'informer le public que, par suite d'arrangemens pris avec sa sœur, elle vient d'OUVRIR, pour son propre compte, rue de la Régence, n° 6, joignant les demoiselles Nalinne, un MAGASIN DE MODÈS, Lingerie et Nouveautés.  
 On peut se procurer chez elle, à un prix raisonnable, les objets les plus nouveaux et de meilleur goût.  
 On DEMANDE au même n°, des DEMOISELLES sachant travailler dans les Modes. 450

VENTE DÉFINITIVE

Suite de surenchères.

LE JEUDI 22 MARS 1858, à 10 heures du matin,  
 M<sup>e</sup> VARLET, notaire à BEYNE, adjugera définitivement par devant M. le juge-de-peace du canton de Fléron, en la demeure de M. Jean-Joseph ANCIEN, aubergiste à Prayon, commune de Forêt,

LES IMMEUBLES

DONT LA DÉSIGNATION SUIT,  
 Situés à la Brouck, commune de Forêt, à proximité de la route de la Vesdre et du chemin de fer, savoir :

- 1<sup>er</sup> Lot.  
 1<sup>o</sup> Un BATIMENT servant à une BRASSERIE en pleine activité, avec cuves et attirails servant à son exploitation.  
 2<sup>o</sup> Et un GRAND BATIMENT à deux étages appelé Brahy, servant à une habitation et à faire la drège, avec l'écurie à côté, séparé de la brasserie par le chemin, le tout exploité par M. Ransy-Ancien.

2<sup>e</sup> Lot.  
 Une PIÈCE DE TERRE appelée la Froie, contenant un bonnier 4 verges grandes, traversée par le chemin de la campagne et aboutissant à la rivière.

3<sup>e</sup> Lot.  
 Une PRAIRIE dite de la Vieille-Ferme, contenant dix verges, tenant au chemin, à MM. Ransy et Desamorys.

4<sup>e</sup> Lot.  
 DIX VERGES GRANDES SIX PETITES, faisant le 5<sup>me</sup> du bois dit des Chartreux, tenant à la veuve Orval, à MM. Vandermaesen, Ransy et Desamorys.

MISES A PRIX : Du 1<sup>er</sup> lot, . . . . . frs. 5,465 »  
 Du 2<sup>e</sup> » . . . . . 4,505 »  
 Du 3<sup>e</sup> » . . . . . 2,750 »  
 Et du 4<sup>e</sup> » . . . . . 251 »

prix auxquels ils ont été portés par les surenchères.

SIROP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR CHAUMONNOT,  
**UNE MEDAILLE D'OR,**

A ÉTÉ ACCORDÉE A L'AUTEUR.  
 Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac et les palpitations de cœur. Il calme aussi les affections nerveuses. Prix 5 frs. la bouteille, 2 fr. 50 c. la 1/2 bouteille. Dépositaires pharmaciens: Decat, à BRUXELLES; Obosenski, à LOUVAIN; Pestiaux, à FLORENNE; Mathieu, à DINANT; Leboutte, à LIÈGE; Frans Debast, à GAND; Jourdain, à NAMUR; Fryson Vanoutrive, à YPRES; Vanmier, à MONS; Smout, à MALINES; Dobbelaere, à COURTRAI. 1807

TRÉSOR DE LA POITRINE

PÂTE PECTORALE  
**de Mou de Veau**

**DE DÉGÉNÉRAIS,** PHARMACIEN RUE ST. HONORÉ, N° 327, A PARIS.  
 BONBON PECTORAL autorisé par brevet d'invention confirmé par une ordonnance royale du 25 avril 1855 et approuvé par les plus célèbres médecins de France et d'Angleterre, pour la guérison des rhumes, toux, catarrhes, asthmes, enrouemens et toutes affections de poitrine.  
 Dépôt général, à Bruxelles, chez M. Decat, pharmacien; à Namur, chez M. Louys, pharmacien; à Verviers, chez M. Étienne, pharmacien; à Liège, chez M. Leboutte, pharmacien; à Louvain, chez M. Smout, pharmacien; à Tournay, chez M. Bossut, pharmacien; à Charleroy, chez M. Napoléon Fonson, pharmacien.

HUILE ANTI-RHUMATISMALE  
**DU DOCTEUR MOSUA.**

Cette HUILE, employée depuis longtemps avec tant de succès par des praticiens de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Allemagne, etc., contre les RHUMATISMES et la GOUTTE, est aussi très efficace pour les LUXATIONS et les FOULURES ou ENTORSES.

Le prix de la fiole, avec une instruction détaillée est de 2 francs.

Un DEPOT en est établi à Liège, chez M. DAVREUX, pharmacien, rue royale, n. 922, où l'on trouve aussi les Pilules Ecosaises purgatives d'Anderson et les Pastilles Pectorales au Baume de Tolu.

MUSÉUM LITTÉRAIRE.

1<sup>re</sup> SÉRIE DE 1858.  
 10 VOLUMES POUR 7 FRANCS,  
 AU LIEU DE 75 FRANCS.

- HISTOIRE de CÉSAR BIROTTEAU, parfumeur, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc., par de Balzac, 2 vol.  
 LA SOEUR du MAUGRABIN, par le bibliophile Jacob, 1 vol.  
 MÉMOIRES du DIABLE, par Frédéric Soulié, 2 vol.  
 LE VIEUX COMMODORE, par le capitaine Marryat, 2 vol.  
 LES VOIX INTÉRIEURES, par Victor Hugo, 1 vol.  
 MADAME la DUCHESSE de BOURGOGNE, 1 vol.  
 L'EXILÉ.—UNE ROSE AU DÉSERT, par la duchesse d'Abrantès, 1 vol.

2<sup>e</sup> SÉRIE DE 1858.  
 Deux volumes sont en vente :  
 CHAVORNAY, par Charles Didier, auteur de Rome Souterraine.

CONDITIONS DU MUSÉUM LITTÉRAIRE.

Le MUSÉUM LITTÉRAIRE se compose des meilleurs ouvrages de la littérature moderne, qui sont reproduits aussitôt leur publication à Paris. Il se distribue TOUS LES DIMANCHES aux souscripteurs, au prix de 70 CENTIMES, un joli volume in-18 ou in-8°, imprimé avec luxe sur papier vélin superfin satiné, qui reproduit exactement un volume in-8° de la valeur de 7 Francs 50 centimes.

Il suffit de souscrire pour UNE SÉRIE DE 10 volumes, coûtant ensemble 7 FRANCS, et représentant la valeur de 75 FRANCS.

On souscrit à LIÈGE, au bureau du POLITIQUE, et chez les libraires J. Desoer, Palante, Baufays, Collardin, Dessain, Duvivier-Stérpin, etc.

Bruxelles, chez l'éditeur J. JAMAR, rue de la Régence, N° 8, et chez tous les principaux libraires du royaume.

VILLE DE LIÈGE.  
 Le collège des bourgmestre et échevins, informe les contribuables que les rôles de la contribution foncière de la ville de Liège sont rendus exécutoires et remis aux receveurs pour en opérer le recouvrement.  
 A l'Hôtel-de-Ville, le 17 mars 1858.  
 Le président, Louis JAMME.

BOURSES.

ANVERS, LE 19 MARS.

ANVERS. Det. act.	104	A	Presse. Em. à Berl.	114	P
" Det. diff.	48 1/4	A	Naples. Cert. Fal.	95	
Empr. de 48 mill.	111 1/4	110 5/4	P	Et. Rom. Lev. 1852.	101
Id. de 50 mill.	94 1/4	P	Cert. à A. 1854.	100	P
HOLL. Dette. activ.	55 1/4				
Rente rembours.	99 1/2	A	CHANGES.		
AUTRICHE. Métall.	106 1/8				
Lots de fl. 100.	510	A	Amst. C. jours.	—	
" fl. 250.	450	P	Id. 5 mois.	—	
" fl. 500.	738		Rotterd. C. jours.	—	
POLOG. Lots fl. 500.	116 1/4	P	Id. 5 mois.	—	
" fl. 500.	159 5/4		Paris. C. jours.	—	
BRES. Em. L. 1854.	76 5/4	A	Id. 5 mois.	718 0/10	P
ESPAÑE. Arjoins.	19 1/2 5/8	1/2	Londres. C. jours.	40 1/2	1/2
Dette passiv. 1854.	—		Id. 2 mois.	40 1/2	1/2
" Différée.	5 5/4	A	Francfort. C. jours	55 5/4	
DANEMARC. E. Not.	95 1/2	A	Id. 5 mois.	—	
Dito à L. . . . .	74 1/2	P	Bruxelles et Gand.	118	

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 19 MARS.  
 L'actif espagnol a été un peu plus faible à la bourse de ce jour par suite de la baisse à Londres, ouvert 19 1/4 5/8 1/2 5/8 1/4 et reste 19 5/8 arg. au comptant.  
 Primes à un mois 19 1/2 d. 1 0/10.  
 Actions de la Banque comm. d'Anvers 111 1/2 cours.  
 Ancienne dette différée d'Espagne, 6 0/10 argent.  
 Brésiliens 95 1/2 arg. au comptant. On a fait passablement d'affaires.

BRUXELLES, LE 19 MARS.

Dette active 2 1/2	54	A	Brasseries.	—	
Emp. Rothschild.	101 1/4	A	Tapis.	111	A
Fin courant.	101 1/4		Fer d'Ougrée.	—	
Emp. de 50 mill.	94 1/4		Mutualité.	117 1/2	
Fin courant.	94 1/4		S. C. Bruges.	—	
Emp. de 1852 (4).	98 5/8		A Monceaux.	—	
Act. de la Soc. G.	840		P Act. Réunies.	106 et	P
Emp. de Paris.	1770		P Borinage.	—	
S. de Comm. de c.	164 1/2		P Houyoux.	—	
B. de Belgique.	—		Papeterie.	—	
C. de S. et Oise.	109 1/4		P Lits de Fer.	—	
Hauts-Fourneaux.	155		Luxembourg.	104 1/2	A
Banque Foncière.	105 1/2		Civile.	150	
Idem.	97 1/2		Herve.	—	
Fleuu.	225		Ch. de Fer de Col.	1060	P
Hormu.	150	P	Ch. de B. M. et B.	—	
Sclassin.	155	P	Asphalt.	—	
Soc. Nationale.	150 5/4	P	Holl. Dette active.	54	A
Levant du Fleuu.	180		A Losrenten inscrit.	99 5/4	A
Ougrée.	—		A Autriche. Métalliq.	106	A
Sars-Longscham.	170	A	Naples. C. Falcon.	95	
Chemin de Fer.	—		Espagne. Ardoins.	10 1/4	P
Vennes.	—		Fin courant.	—	
St-Léonard.	—		Prime un mois.	—	
Chatelineau.	147		Différée de 1850.	—	
Verreries.	150		Idem de 1855.	—	
Betteraves.	125		Passives.	—	
Verr. de Charl.	—		Brésil. E. de Roth.	—	
L'Espérance.	122		Rome. E. de 1855.	100 5/8	

MARCHÉ DE LIÈGE DU 19 MARS 1858.  
 Froment, l'hectolitre. . . . . fr. 15 50.  
 Seigle, idem. . . . . 12 27.